COM(2023) 850 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 décembre 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DEXÉCUTION DU CONSEIL arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2021 de làpplication, par la Grèce, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes